

Image not found or type unknown



Reclamation suite à compte cloturé

Par **catapulte**, le **19/12/2010** à **09:39**

Bonjour,

j'ai gagné un jugement en instance puis en appel , l'huissier me dit que le compte est cloturé pour la partie adverse et que il ne peut poursuivre le gérant puisque l'arret condamne la sci.
Que faire ??? j'ai 4000 € de dépens à récupérer.

je vous remercie de votre réponse.

Catapulte